CINQUANTE-HUITIEME SESSION ORDINAIRE

Affaire MEILLAUD

Jugement No 746

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF,

Vu la requête dirigée contre l'Organisation européenne des brevets (OEB) formée par M. Dudovic Meillaud le 6 juillet 1985, régularisée le 31 juillet, et la lettre de l'Organisation datée du 7 octobre 1985, selon laquelle elle renonçait à déposer une réponse;

Considérant que, dans une lettre adressée au greffier du Tribunal le 23 octobre, le requérant a déclaré qu'il entendait retirer sa requête;

Considérant que, dans une lettre du 18 novembre, l'Organisation a informé le greffier qu'elle n'avait pas d'objection au désistement;

Considérant qu'ainsi le désistement est pur et simple;

DECIDE:

Il est donné acte du désistement.

Ainsi jugé par M. André Grisel, Président du Tribunal, M. Jacques Ducoux, Vice-président, et le très honorable Lord Devlin, Juge, lesquels ont apposé leur signature au bas des présentes, ainsi que nous, Allan Gardner, Greffier.

Prononcé à Genève, en audience publique, le 17 mars 1986.

André Grisel Jacques Ducoux Devlin A.B. Gardner

Mise à jour par PFR. Approuvée par CC. Dernière modification: 7 juillet 2000.